

	<b>FORMULAIRE D'INFORMATION</b>	<b>FO.71.52</b>
	<b>FICHE DE POSTE</b> <b>Agent à domicile</b>	<u>Date</u> : 08/08/2017
		<u>Version</u> : A

## 1 – FINALITE

- L'agent à domicile réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples essentiellement auprès des personnes en capacité d'exercer un contrôle et un suivi de celles-ci.

## 2 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE DE LA FONCTION

Elle n'intervient pas habituellement et de façon continue chez des personnes dépendantes, ni auprès de publics en difficulté.

La participation à des formations spécifiques (Aide à la toilette, Maladie d'Alzheimer, accompagner une personne désorientée, personnes handicapées, maladies invalidantes, accompagnement fin de vie.....) permettra progressivement la prise en charge de bénéficiaires atteints de ces pathologies.

- Exerce sous la responsabilité des responsables de secteur concernées.

## 3 – CONDITIONS D'ACCES/COMPETENCES

- Test et entretien d'embauche

- La maîtrise de l'emploi est accessible immédiatement avec les connaissances acquises au cours de la scolarité obligatoire et/ou une expérience personnelle de la vie quotidienne.

- Les formations spécifiques favoriseront l'évolution de la catégorie professionnelle en B puis en C par l'intermédiaire de la VAE.

## 4 – PRINCIPALES ACTIVITES

- Réalise les travaux courants d'entretien de la maison,
- Assiste la personne dans des démarches administratives simples.
- Aide les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (si formations spécifiques)
- Aide les personnes dans les activités de la vie quotidienne (si formations spécifiques)
- Renseigne le cahier de liaison à l'intention des familles et des autres intervenants.

## 5 – BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- Prévention de la maltraitance : Sensibilisé(e) et formé(e) aux risques de la maltraitance, contribue à la prévention de la maltraitance en maintenant une veille permanente et en signalant tout risque de maltraitance à ses responsables de secteur (et/ou en composant le 3977).
- Participation à la démarche qualité : Participe activement à la recherche d'amélioration continue en remontant auprès de ses responsables de secteur tout dysfonctionnement, toute idée d'amélioration et promeut directement la politique qualité de l' Association auprès des bénéficiaires.
- Respect des bonnes pratiques professionnelles : Effectue son travail en tenant compte des bonnes pratiques professionnelles reçues lors de ses formations notamment face aux risques professionnels

NOM – PRENOM :

SIGNATURE DU SALARIE